

ICI RADIO-CANADA  .ca

ICI  QUÉBEC  
+ DE RÉGIONS ▼

ACCUEIL

# Vers un permis de guide touristique « remodelé » à Québec

PUBLIÉ LE MARDI 28 JUIN 2016 À 16 H 00 | Mis à jour le 28 juin 2016 à 17 h 58



La Ville a convié 18 acteurs de l'industrie touristique de Québec à des consultations sur la réglementation entourant les guides touristiques. PHOTO : ICI RADIO-CANADA/CARL BOIVIN

**La Ville de Québec entame des consultations auprès des acteurs l'industrie touristique pour revoir la réglementation sur les guides touristiques. Plusieurs scénarios seront proposés, dont celui de mettre en place différentes catégories de permis de guide touristique. Six mois après le tollé soulevé par l'annonce de son abolition, cette éventualité semble maintenant écartée.**

## Un texte de **Stéphanie Filion**

« On se rend compte que pour les gens, le permis, c'est très important. On pense que ça va aller vers le maintien d'un permis, mais peut-être remodelé pour que ça atteigne les objectifs de la Ville, pour que ça soit plus équitable et plus facile à appliquer sur le terrain », indique Julie Lemieux, responsable de la culture et du patrimoine.

En tout, 18 représentants de l'industrie sont conviés à l'une des trois rencontres de consultation qui s'amorcent mardi soir. Le processus est mené par la Chaire de tourisme de l'Université Laval. « On désirait donner ce mandat à quelqu'un de neutre, qui n'a pas d'opinion préconçue », explique Julie Lemieux.

Les cinq pistes de solution à l'étude proviennent en partie des 30 mémoires déposés par l'industrie en mai dernier. La Chaire de tourisme a aussi mis de l'avant des propositions.

« Il y en a qui seront étudiées plus rapidement que d'autres. Le statu quo, pour la plupart des intervenants, je pense que ce n'est pas quelque chose qui doit être envisagé. Mais il y a peut-être l'option d'avoir différents permis », illustre Mme Lemieux, sans vouloir donner plus de détails sur les scénarios sur la table.

### **Un permis mieux adapté**

Tout en plaidant en faveur du maintien du permis de guides actuel, des acteurs de l'industrie se montrent ouverts à mettre en place une catégorie différente de permis qui serait réservée aux guides accompagnateurs provenant de l'extérieur, de l'Asie principalement.

« On pourrait garder une formation allégée, c'est-à-dire qu'on pourrait établir d'autres niveaux de permis », suggère Marc Duchesne, de l'entreprise de tours guidés Cicérone.

Le Collège Mérici propose par exemple de créer un permis de classe « b » qui nécessiterait une formation réduite de 45 heures, au lieu du cours de 150 heures prévu actuellement. La formation pourrait être offerte en ligne.

« Ce 45 heures-là couvriraient les incontournables de Québec et des notions de circulation dans le Vieux Québec », explique le directeur des études au Collège Mérici, Pierre Richard, qui participe à la première soirée de consultation mardi.

L'Association des guides touristiques de Québec recommande que tous les guides accompagnateurs de groupes qui parlent une autre langue que le français ou l'anglais obtiennent seulement une « autorisation particulière », et non un permis, après avoir suivi une formation écourtée.

### **Un consensus possible?**

Julie Lemieux a bon espoir d'en arriver à une solution qui fera consensus. « J'ai l'impression qu'on est capable de satisfaire toutes les parties », dit-elle.

L'hiver dernier, la Ville de Québec avait abrogé le règlement obligeant les guides touristiques à détenir une formation et un permis, sans consultation. Elle disait avoir reçu des plaintes de voyageurs asiatiques après avoir fait appliquer son règlement auprès de leur personnel. Selon l'administration municipale, la réglementation en vigueur est difficile à faire appliquer.

Les deux autres rencontres ont lieu mercredi et le 6 juillet. La Ville entend présenter la nouvelle réglementation à l'automne.

### **Québec comparée à 44 autres villes**

À la demande de la Ville de Québec, la Chaire de recherche en attractivité et innovation en tourisme de l'Université Laval a comparé l'encadrement des guides touristiques à Québec à la situation qui prévaut dans 44 autres villes du monde. Plus de 60 % d'entre elles, soit 27 des 44 destinations étudiées, exigent un permis pour les guides.

L'étude révèle aussi que sur les 14 destinations sélectionnées qui sont à la fois des sites du patrimoine mondial qui accueillent des croisières, comme Québec, 13 imposent le permis.

Toutefois, l'étude démontre qu'il n'y a pas de modèle unique. En terme de formation, par exemple, les exigences varient de 40 heures de formation à un diplôme de deuxième cycle.